



Optimind continuera à labelliser certains contrats collectifs de protection sociale

Communication externe — 27/04/2018

(AOF) - L'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) a annoncé le renouvellement, pour trois ans, de l'habilitation d'**Optimind** à labelliser les contrats collectifs de protection sociale proposés dans le cadre de la fonction publique territoriale. Ces derniers font l'objet d'une procédure de labellisation avant leur commercialisation. Le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 prévoit en effet les modalités de sélection des garanties pouvant être financées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

2018 Agence Option Finance (AOF) - Tous droits de reproduction réservés par AOF. AOF collecte ses données auprès des sources qu'elle considère les plus sûres. Toutefois, le lecteur reste seul responsable de leur interprétation et de l'utilisation des informations mises à sa disposition. Ainsi le lecteur devra tenir AOF et ses contributeurs indemnes de toute réclamation résultant de cette utilisation. Agence Option Finance (AOF) est une marque du groupe Option Finance